Amis de la Nature Suisse
Pavillonweg 3
Case postale
3001 Berne

Tél : +41 31 306 67 67
info@amisdelanature.ch
www.naturfreunde.ch/fr

Naturfreunde Schweiz
Amis de la Nature Suisse
Amici della Natura Svizzera
Amis da la Natira Svizra

Fiche d'information à l'attention de l'assemblée des délégués 2025

Fonds de développement des Amis de la Nature Suisse

De quoi s'agit-il : En décembre 2024, les Amis de la Nature Suisse ont reçu un legs généreux. Le comité de la FSAN a décidé d'en verser 100'000 CHF au Fonds des maisons. Les environ 267'000 CHF restants sont à la disposition de l'association nationale et des sections pour le développement du mouvement des Amis de la Nature.

Situation de départ

Les Amis de la Nature Suisse ont reçu le 31.12.2024 un legs d'un montant de 367'861 CHF. Aucune condition n'est liée à cet héritage. Au vu des autres bénéficiaires (Fondation Franz Weber et Pro Natura) et de la date du testament, nous partons du principe que le testateur voulait utiliser l'argent principalement pour la protection de l'environnement et l'écologie.

Le comité de la FSAN souhaite tenir compte du souhait supposé du donateur du legs, tout en s'assurant que l'argent pourra être utilisé dans les années à venir pour le renouvellement urgent et nécessaire de notre mouvement. La CG a été informée le 12.03.25 sur le legs et son utilisation.

Montant pour la rénovation écologique des maisons des Amis de la Nature

Le **Fonds des maisons** a été très actif ces dernières années et a soutenu de nombreux projets importants des organismes responsables. Nombre d'entre eux ont pour objet la rénovation écologique. Mais le besoin d'investissement dans nos maisons est également très important pour les années à venir, c'est pourquoi le fonds a besoin de nouvelles subventions.

Le comité a donc versé 100'000 CHF du legs au Fonds des maisons. Les critères d'attribution du Fonds des maisons tiennent déjà compte de la durabilité écologique, raison pour laquelle il est renoncé à des conditions supplémentaires (cf. la proposition de révision du règlement du fonds à l'attention de l'AD).

Montant pour le renouveau du mouvement des Amis de la Nature

Le nombre de nos membres continue de diminuer. Dans les sections et les maisons, il manque aujourd'hui déjà en de nombreux endroits des mains secourables, des membres de comité motivés, des randonneurs, etc. Certaines sections disparaissent également en raison de l'âge de leurs membres. Pour l'association nationale, le recul des membres constitue également un défi financier croissant qui menace notre existence à long terme. Avec la **stratégie de l'association** de 2024, nous avons créé une base pour continuer à développer notre association, à promouvoir la collaboration et à montrer nos valeurs vers l'extérieur.

Nous en sommes convaincus : une association qui a du sens, une position claire et un profil bien défini trouvera toujours de nouveaux membres et des soutiens engagés.

Afin d'encourager ce changement, le comité a décidé de mettre à disposition un montant de 100 000 CHF pour des projets pilotes, des projets innovants et d'autres mesures des sections et autres organisations partielles. Il s'agit de :

- **Projets qui rendent visibles les valeurs des Amis de la Nature**, notamment la solidarité avec les personnes socialement défavorisées et la protection de l'environnement. De tels projets pourraient par exemple être des randonnées sur le climat ou l'environnement, des événements avec des réfugiés ou des personnes touchées par la pauvreté ou l'exclusion, des débats, des conférences, des campagnes, des projets environnementaux ou sociaux, etc.

- **Des mesures innovantes qui aident à s'adresser à nos groupes cibles conformément à la stratégie de l'association,** afin de gagner de nouveaux membres, aides et soutiens. Il peut s'agir par exemple de la participation ou de l'organisation d'événements tels que des fêtes, des marchés, des foires, des manifestations culturelles, mais aussi de mesures publicitaires, de matériel d'information ou d'événements dans d'autres langues ou avec des invités passionnants, etc. où vous pouvez atteindre vos groupes cibles.

Chaque section ou autre organisation partielle de la FSAN peut déposer une demande. Le secrétariat met à disposition un bref formulaire de demande électronique. Un groupement d'au moins trois membres directs est également autorisé à déposer une demande. Les projets qui servent uniquement à l'activité sportive et qui ne rendent pas visibles les autres valeurs des Amis de la Nature ne sont pas pris en considération.

Le **montant maximal** par projet d'une seule organisation partielle est de 2'500 CHF. Dans le cadre des projets menés par plusieurs organisations partielles ou ayant une visibilité régionale, des subventions pouvant atteindre 7 500 CHF peuvent être octroyées. En outre, pour les projets présentant une envergure nationale, des financements allant jusqu'à 15 000 CHF peuvent être alloués.

Les autres moyens (167'861.62 CHF) sont à la disposition de l’association nationale pour le **renouvellement et le développement du mouvement des Amis de la Nature** dans le cadre de la stratégie 2024. En 2025 et 2026, cela comprend entre autres la réorientation des cours, l'augmentation de la visibilité publique du mouvement, la présentation uniforme des sections et des maisons des Amis de la Nature ainsi que l'organisation d'une journée de

formation continue pour les sections. L'association nationale peut consacrer chaque année un maximum de 50'000 CHF des fonds à de telles mesures.